



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
N° DEL-85-071223-2

SÉANCE DU JEUDI 07 DÉCEMBRE 2023 À 18H00

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi trente novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Étaient présents : M. André ROCCHI ; M. Christian PAOLI ; Mme Marie Josée SANTONI ; M. Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M. Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; M. Jean-François OTTOMANI ; M. Franck PAOLI ; M. Toussaint BARBONI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI ; M. Pierre-Louis PIERI ; M. Jules-François PAOLI ; M. Esteban SALDANA ; M. André POLINI.

Étaient représentés : Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M. Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Lisa FRANCISCI ; Mme Victoria COLOMBANI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M. Filippu Antone ANGELI ; Mme Sandrine MURGIA ; M. Albert PIREDDA.

Étaient absents : Mme Nadine ACHILLI-FABRE ; Mme Dominique VILLARD-ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Le Conseil Municipal procède à la désignation du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT) et nomme *M. Christian PAOLI*.

Affichage en date du : Convocation : 30.11.2023

OBJET : CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 15	Absents : 3	Représentés : 9	Votants : 24
Votes pour : 24	Votes contre : 0	Abstentions : 0		
Affichage en date du :	Convocation : 30.11.2023			

Monsieur le Maire rappelle que, depuis de très nombreuses années, la commune gère son service de l'assainissement en régie.

- VU la délibération n° DEL191018-01 du 19 octobre 2018, portant choix du mode de gestion du service de l'assainissement collectif,

Délibération
N° DEL-85-071223-2

- VU la délibération n° DEL071222-13 du 07 décembre 2022, portant choix du mode gestion en faveur d'une délégation de service public, et validant le lancement d'une procédure de consultation pour l'établissement d'une délégation de service public,
- VU la délibération n° DEL-73-171023-4 du 18 octobre 2023, portant déclaration sans suite de la procédure de consultation pour l'établissement d'une délégation de service public,
- CONSIDÉRANT que les réseaux d'assainissements sont remis à neuf, conformément aux travaux préconisés par le schéma directeur,
- CONSIDÉRANT que les postes de relevage le sont également dans le cadre de ces mêmes travaux et qu'ils ont été dotés, pour les plus importants, d'un système d'autosurveillance,
- CONSIDÉRANT que la commune propose d'affecter deux agents, spécifiquement à la surveillance et à l'entretien de son réseau d'assainissement,

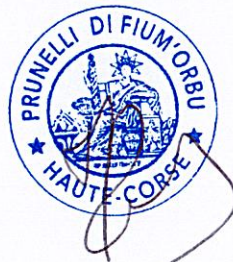
Il est proposé au conseil municipal d'opter pour un choix de gestion de son service d'assainissement en régie, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le choix du mode de gestion en régie de son service d'assainissement collectif, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de la procédure de gestion en régie.

À Prunelli di Fiumorbu, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :